

# L'Union régionale des associations de communes forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le bois énergie

par André WERPIN \*

## La solidarité régionale

L'Union régionale des Associations de communes forestières Provence-Alpes-Côte-d'Azur réunit les associations des six départements de la région : Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes, Alpes Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse.

Sa vocation est de les représenter auprès des instances régionales - Conseil régional, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Conseil d'orientation de la forêt méditerranéenne, etc ... pour tout ce qui concerne l'élaboration et l'application de la politique forestière régionale, et de coordonner leurs actions par des rencontres, des échanges d'informations et la mise au point de propositions concernant la protection et la mise en valeur du patrimoine forestier régional.

Depuis la création de l'Union régionale en 1990, plusieurs thèmes ont ainsi fait l'objet de débats très denses qui ont réuni de nombreux maires, élus communaux et responsables administratifs ; les modes de vente de bois, l'urbanisme et les incendies de forêt, les interventions financières européennes, l'accueil en forêt en sont les exemples les plus marquants.

## Le Bois-Energie

Aujourd'hui, le bois-énergie est, avec Natura 2000, un de nos sujets principaux de préoccupation et d'étude afin de faire circuler l'information et d'aboutir à des solutions concrètes.

L'utilisation du bois comme mode de chauffage pour les équipements

collectifs peut en effet présenter plusieurs intérêts pour les communes :

- il peut assurer une part non négligeable du revenu de la filière-bois et permet de valoriser les déchets provenant de la transformation du bois, les produits du débroussaillage et les coupes d'éclaircies nécessaires à la bonne croissance de la forêt,
- la collecte et le transport du bois sont créateurs d'emplois et peuvent permettre ainsi de dynamiser l'économie locale et de lutter contre l'exode rural,
- le bois constitue une énergie renouvelable dont l'utilisation n'accroît pas l'effet de serre.

## Enquête auprès des communes

C'est pourquoi, dès 1994, à la suite d'un appel à propositions lancé sur le territoire national par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (A.D.E.M.E.), l'Union régionale a pris l'initiative avec l'aide financière de l'Etat, de réaliser une enquête auprès des Maires des communes de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Un questionnaire portant sur la ressource en bois communale, sur les équipements de chauffage existants ou en projet surtout, sur l'opinion des élus concernant le bois-énergie a été envoyé à 497 communes.

280 réponses, soit plus de 56%, ont été obtenues, permettant ainsi une évaluation fiable de l'opinion des élus.

Elles montrent que le bois-énergie est dans l'ensemble bien perçu, «création d'emploi, meilleur entretien de la forêt, énergie plus écologique», mais que le manque d'information est retenu comme premier obstacle au développement des chaufferies bois collectives.

Des inconnues sur le plan technique,

des craintes quant à la régularité d'approvisionnement sont notamment évoquées.

Par contre, en raison de son impact socio économique, 33% des communes seraient prêtes à accepter un surcoût raisonnable par rapport à d'autres énergies classiques (électricité, gaz, fuel).

## La mission Bois-Energie

L'Union régionale a diffusé les résultats de cette enquête auprès des communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Elle a sollicité les services de l'Etat : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Conseil régional et l'Agence régionale de l'énergie afin que l'étude menée aboutisse à des actions concrètes.

Le résultat est aujourd'hui la création pour une durée de trois ans d'une Mission bois-énergie, financée par l'Etat et la Région, basée à l'Agence régionale de l'énergie \*\* elle est opérationnelle depuis mai 1996, afin de mener des actions d'information et de prospection, d'assistance des maîtres d'ouvrage et d'évaluation de la faisabilité des projets proposés.

Un comité de pilotage, et un comité de suivi, réunissant les partenaires évalueront régulièrement les orientations et les résultats de la mission afin de juger, au bout de trois ans, de l'intérêt de la reconduire.

## Un produit financier adapté

La Fédération Nationale des Communes Forestières de France et la SINERG, filiale du groupe de la Caisse des Dépôts ont signé une déclaration commune visant à la mise au point d'un produit financier adapté au financement des chaufferies bois mises en place par les collectivités locales. Les caractéristiques de ce financement devraient être connues au moment du démarrage de la mission bois énergie.

A.W.

\* Union régionale des associations départementales des communes forestières  
Mairie de La Garde Freinet  
83680 La Garde Freinet

\*\* A.R.E.N.E. - CMCI, - 2 rue Henri Barbusse 13241 Marseille cedex 1